



COMMUNIQUÉ

06-01-2026

Viabilité hivernale : forte mobilisation des agents municipaux

L'épisode de neige, de verglas et de grand froid qui touche actuellement Besançon a entraîné une mobilisation importante des services municipaux de viabilité hivernale. En lien étroit avec le Département du Doubs, les services de l'État et Météo France, les équipes ont pu anticiper cet épisode et mettre en œuvre des actions préventives dès les premiers signaux d'alerte.

Depuis le 1^{er} janvier, près d'une centaine d'agents issus des différents services de la Ville de Besançon sont mobilisés afin de sécuriser les déplacements. Les interventions ont permis le déneigement de près de 1 500 kilomètres cumulés de chaussées grâce aux engins mécaniques, avec l'utilisation de 250 tonnes de sel.

Parallèlement, des opérations de déneigement manuel sont menées afin de sécuriser les secteurs sensibles pour les piétons, notamment les abords des transports en commun, des établissements scolaires et des services publics. Les équipes poursuivent leurs interventions et multiplient les passages sur les voiries pour maintenir des conditions de circulation acceptables. Toutefois, les températures très négatives limitent l'efficacité du sel et ne permettent pas un dégel complet des surfaces traitées, entraînant des phénomènes de gel et de regel.

Malgré ces contraintes météorologiques, cette mobilisation permet de préserver des conditions de circulation aussi sûres que possible sur l'ensemble du territoire communal.

La sécurité est l'affaire de chacun·e. En complément des actions menées par la Ville de Besançon, il est recommandé de :

- Déneiger les trottoirs au droit de son habitation ou de son commerce, conformément au règlement de voirie en vigueur à Besançon ;
- Anticiper ses déplacements et s'informer des conditions météorologiques ;
- Vérifier l'équipement de son véhicule (pneus hiver ou chaînes obligatoires dans les zones concernées depuis le 1er novembre 2021) ;
- Dégivrer intégralement pare-brise et vitres avant de prendre la route ;
- Adapter sa conduite et rester prudent, les chaussées pouvant rester glissantes même après traitement ;
- Faciliter le passage des engins de déneigement et ne pas les dépasser ;
- Veiller à ne pas stationner de manière gênante, notamment dans les rues étroites ;
- Adapter sa tenue en tant que piéton, en privilégiant des chaussures adaptées pour limiter les risques de chute.

Depuis le 10 novembre 2025 et jusqu'au 16 mars 2026, une veille météorologique est assurée 24h/24 et 7j/7 grâce à un lien permanent avec Météo France. En fonction des prévisions, une surveillance de l'état des chaussées est activée. Des patrouilles sont réalisées afin d'évaluer les conditions sur le terrain et de déclencher, si nécessaire, la mobilisation des agents et des moyens techniques. Cette organisation s'appuie également sur une coordination continue avec le Conseil départemental du Doubs, la DIR Est et les services autoroutiers.

Contacts

Daniel MOUROT - Directeur du Département des Mobilités

Victor GAUVAIN – Chef des services Etudes et Travaux / Systèmes et Réseaux, Direction Voirie